

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2020-11

18 décembre 2020

Convocation du 14 décembre 2020

## Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Marie-Laure GLORiant, Michèle GUWY, Isabelle MARCANT, Delphine LUTUN, Marie WYART. MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît CATRICE, Emmanuel MONKERHEY, Albert PIETERSOONE, Stéphane SOCKEEL, Benoît DECLERCQ, Bernard VERHAEGHE, René SELOSSE.

## Membres ayant donné pouvoir :

Néant

## Membres absents excusés :

Néant

## Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

## Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Marie-Laure GLORiant lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

## Validation du compte rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par la secrétaire de séance du 27 novembre 2020, Marie WYART. M. Benoît CATRICE a souhaité apporter une précision : le coût du matériel de l'auberge peut potentiellement évoluer de 20 000 € à 28 000 €. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Renouvellement contrat adjoint au secrétaire de mairie :

Après concertation de l'ensemble des membres présents, Mme Anne-Sophie MAILLET se voit renouveler son contrat pour 3 mois soit jusqu'au 31 mars 2021 inclus.

- Délibération pour la nouvelle répartition budgétaire des concessions cimetières :

Actuellement, l'encaissement des concessions se fait sur le modèle suivant : deux tiers de la somme encaissée par la commune et un tiers par le CCAS. Le projet proposé consiste à ce que cette somme soit entièrement encaissée par la commune afin d'éviter les complications lors des encaissements et des décaissements pour le CCAS et pour la commune. Ce projet a été validé à l'unanimité des membres présents. M. le Maire a indiqué que bien entendu, en cas de besoin, la municipalité attribuera des subventions au CCAS pour compenser cette modification.

- Informations sur la zone CVAE/CFE :

D'après un article fiable de la revue Maire Info, la commune de Noordpeene comme plusieurs communes environnantes est classée en zone de revitalisation des commerces (Zocomir) à partir du 1er janvier 2021. À partir de cette date, les entreprises présentes et celles qui se forment durant l'année et qui cumulent 2 critères supplémentaires : entreprise de moins de 11 salariés, réalisation d'un chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur à 2 millions d'euros ou a un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros pourront bénéficier de l'exonération de leur CFE et leur CVAE. Une action est actuellement menée par le conseil afin d'aider les entreprises noordpeenoises concernées dans cette démarche. Si vous êtes une entreprise et que vous entrez dans le cadre de ce dispositif, n'hésitez pas à vous rapprocher de la municipalité qui vous aidera. La commune a délibéré sur le sujet afin de déclencher le dispositif dans notre commune, il est validé à l'unanimité des membres présents.

- Mise en place d'un dispositif d'action sociale pour le personnel communal :

M. le Maire indique avoir reçu l'ensemble des employés municipaux sur le mois de décembre dans le cadre de leur entretien annuel : plusieurs points en sont ressortis. Le premier fut le fait que l'action sociale est une compétence **obligatoire** des collectivités territoriales et que la commune se doit de se mettre en conformité avec la loi à ce niveau. Le conseil doit adopter une délibération ayant pour objet de déterminer le type d'actions et le montant des dépenses, inscrits au budget, pour la réalisation d'actions sociales en faveur du personnel communal ainsi que les modalités de mise en œuvre. Le conseil a pris le parti et validé à l'unanimité d'adhérer au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) pour proposer un service équivalent à un Comité d'Entreprise (CE) pour les employés du privé (réductions sur les tickets de cinéma, sur les parcs d'attractions, etc.). Le montant de la cotisation 2020 s'élève à 212 € par employé municipal actif. Un essai se fera sur l'année 2021 afin de voir les retours et analyses du personnel communal sur le système.

- Avis de la Commune concernant la création d'un poulailler sur le territoire :

M. le Maire a rappelé que l'enquête publique concernant le poulailler se déroulait jusqu'au 19 décembre 2020 à 12h. Des manifestations montrant une opposition ou non étaient prévues au même moment ainsi que la célébration des funérailles de Mme Marie-Madeleine SMIS. Afin que les manifestations n'entravent pas le bon déroulement de l'enquête publique et celle des funérailles, un arrêté municipal a été mis en place afin d'interdire l'emploi de fumigènes, mégaphones et autres amplificateurs et un dispositif de gendarmerie a été mobilisé. Nous rappelons que la municipalité n'a aucun droit sur l'interdiction d'une manifestation et que cela est soumis à une autorisation de la sous-préfecture du Nord. Le vote s'est déroulé à bulletin secret et a pour issue un avis favorable à l'unanimité.

- Maintenance du défibrillateur :

D'après les informations remontées en mairie, le défibrillateur situé Route de Saint-Omer aurait besoin d'une maintenance. M. le Maire confie à Mme Isabelle MARCANT la mission de se rapprocher rapidement d'un organisme de maintenance dédié afin de mettre à jour les défibrillateurs (le deuxième se situe au niveau du stade de foot). Après réflexion et pour plus de praticité pour situer l'endroit, le défibrillateur situé Route de Saint-Omer sera déplacé sur la mairie.

- Création d'un COPIL (Comité de Pilotage) pour le projet terrain de football :

M. le Maire indique qu'il souhaite que le reste à charge après subvention revienne entièrement à la charge de la CCFI et que les 12 communes travaillant en relation avec l'USPC aient un reste à charge zéro : chacune des 12 communes doit donc délibérer en conseil municipal pour valider le projet sur le principe. Afin d'entamer de plus grandes réflexions sur les plans et maintenir la relation avec les 12 autres communes concernées par le projet, la création d'un Comité de Pilotage était nécessaire.

Il sera composé de : Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Benoît CATRICE, Bernard VERHAEGHE, Albert PIETERSOONE, Isabelle MARCANT, Olivier VERHAEGHE, Alain BOGAERT, Alexandre VERHAEGHE Nathalie BALZA, Benoît DECLERCQ et René SELOSSE.

- Achat de matériels pour le nettoyage :

Lors des entretiens annuels avec le personnel municipal, un manque de matériel de nettoyage appartenant à la commune a été remonté. M. le Maire a chargé M. Romain MORVAN de recueillir les besoins en matériel auprès de ses collègues afin d'effectuer une commande.

- Externalisation des travaux d'espaces verts de la commune (fleurissement) :

Un entretien plus soutenu des espaces verts notamment en termes de fleurissement était inscrit dans la profession de foi de l'équipe municipale élue. Le fleurissement, l'arrosage et le nettoyage des pare-terres et autres zones sont assez lourds pour les employés communaux, M. le Maire souhaite que ces travaux soient effectués par des entreprises d'espaces verts nordpeenoises : ils auront en charge la conception, la mise en place et l'entretien du fleurissement. Un cahier des charges et des devis seront établis avec les différents prestataires possibles en collaboration avec M. René SELOSSE et Mme Michelle GUWY, en charge du projet. Ce choix est validé à l'unanimité des membres présents.

- DM Budget de Fonctionnement

M. le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de faire des décisions modificatives afin d'augmenter les recettes et les dépenses dans la section du fonctionnement.

Il indique les modifications suivantes :

- Chapitre 013, compte 6419 : + 17 204,86 € (remboursements sur rémunération)
- Chapitre 012, compte 64131 : + 9201,21 € (rémunérations)
- Chapitre 011, compte 63512 : + 1 909 € (Taxes foncières)
- Chapitre 011, compte 6122 : + 2 000 € (crédits-bails immobiliers)
- Chapitre 011, compte 6068 : + 1 500 € (autres matières & fournitures)
- Chapitre 011, compte 615221 : + 2 594,65 € (bâtiments publics)

Le conseil municipal a voté à l'unanimité d'autoriser les décisions modificatives.

- Communications et questions diverses :

M. le Maire indique avoir reçu plusieurs courriers :

- La Gâchette Noordpeenoise remercie la commune pour la subvention exceptionnelle attribuée à l'association pour les travaux effectués dans le nouveau stand de tir.
- Lecture du faire-part informant du décès de Mme Marie-Madeleine SMIS.
- La CCFI informe la commune concernant l'arrêté refusant l'exercice de pouvoirs de police administrative spéciale sur l'ensemble du territoire intercommunal : le pouvoir de police reste donc communal.
- Deux devis ont été effectués :
  - Les robinets dans les toilettes de l'école maternelle seront remplacés par des robinets de type « Presto Petite Enfance » : le coût sera de 963,85 € TTC et les travaux seront effectués par la SARL RYCKEBUSCH PICOTIN.
  - Une gouttière en aluminium de la Salle Paul Hazard situé côté « église » sera remplacée : le coût sera de 1 957,16 € et les travaux seront effectués par la société DAL'ALU.
- La mairie a reçu un mail de la CCFI pour la mutualisation d'une mission d'accompagnement de la gestion des archives. Une formation d'archiviste sera proposée aux employés municipaux et aux conseillers municipaux volontaires.

### ***Éclairage au nouveau cimetière***

Une demande a été formulée par des habitants de la commune afin de mettre en place un éclairage au niveau du nouveau cimetière. Un devis sera demandé afin de voir quelles installations sont possibles.

### ***Pose de rideaux***

Des rideaux commandés par la mairie à Mme Michelle GUWY ont été posés aux archives et à l'école primaire. Ces rideaux sont aux normes anti-feu. Le conseil municipal remercie Mme Michelle GUWY pour le travail réalisé.

### ***Excès de vitesse Route du Schaecken et Route de Saint-Omer***

Plusieurs personnes ont signalé des vitesses excessives Route du Schaecken (notamment de la part des véhicules des sociétés environnantes) et Route de Saint-Omer. Une signalisation sera faite aux entreprises et une demande pour des contrôles de vitesse sera faite.

### ***Distribution de colis pour les aînés***

Les colis du CCAS sont distribués le 23 décembre 2020.

### ***Église***

Le dossier est toujours en cours en ce qui concerne les demandes de subventions et l'instruction.

### **Formation du personnel municipal**

Une demande de devis a été effectuée pour former les employés municipaux à l'utilisation des extincteurs et autres mesures pour lutter contre l'incendie : le coût s'élève à 520€ pour 10 personnes. Une demande de devis sera aussi faite pour des formations aux gestes de premiers secours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Thierry DEHONDT

Benoît CATRICE

Albert PIETERSOONE

Laurent BALZA

Nathalie BALZA

Marie-Laure GLORANT

Michèle GUWY

Emmanuel MONKERHEY

Stéphane SOCKEEL

Marie WYART

Isabelle MARCANT

Delphine LUTUN

René SELOSSE

Bernard VERHAEGHE

Benoît DECLERCQ